

## Nouvel épisode pour le projet de parking du marché



### **Le 12 avril dernier le conseil municipal a voté :**

- La régularisation d'une promesse de vente par la ville du terrain pour 5,9 M€ (au prix le plus bas estimé par le Service des Domaines) et l'achat par la ville du parking souterrain pour 4,78 M€ (au prix le plus élevé estimé par le Service des Domaines). Ainsi, la Ville vend au prix le plus bas et achète le parking au prix fort.
- La réalisation d'une enquête publique pour le déclassement du terrain.

### **Il a été annoncé que :**

- La mairie a retenu l'offre immobilière conjointe de DEMATHIEU BARD IMMOBILIER et ACAPACE (qui gère la résidente senior des Jardins d'Arcadie).
- Le pôle santé sera opéré par SAGEO, détenu à plus de 50% par la Caisse des Dépôts. SAGEO aura la charge de faire venir les médecins SAGEO mutualisés avec ses autres pôles de santé.
- 132 places du parking souterrain seront propriété de la ville.
- Le permis de construire est toujours en cours d'examen. Deux photos non définitives ont été affichées au conseil. Une placette devant et un espace de jeu à l'arrière de la parcelle au bout d'un passage arboré complèteraient le projet immobilier.

### **Notre position en bref :**

- En soi, la finalité du projet présente des intérêts, mais des alternatives au projet n'ont pas été discutées. La nécessité du déclassement puis de la cession de la parcelle au profit de ce projet commercial n'est pas démontrée.
- Les conditions d'attribution de ce projet paraissent problématiques : nous nous interrogeons sur la procédure choisie de mise en concurrence des candidats.
- Le projet immobilier pourrait être meilleur : l'espace de jeu et la placette devraient être devant les constructions pour donner de l'air au marché.
- Nous regrettons que la mairie continue à ne donner aucune information précise aux Mansonniens sur les négociations. Seules des informations partielles sans les annexes de la promesse de vente ont été transmises aux conseillers municipaux.
- Les conditions financières de l'opération sont loin des estimations des Domaines (le manque à gagner s'élèverait à près de 2 M€). Nous nous interrogeons sur les efforts de négociation faits par les promoteurs.

### **Une concertation publique préalable aurait permis d'imaginer des projets alternatifs ménageant davantage les intérêts des Mansonniens.**

### **Nous continuons à exiger un débat public qui porte sur l'avenir de la parcelle du parking du marché et pas seulement sur la cession de cette parcelle pour un projet qui n'a pas été construit avec les mansonniens.**

## Notre analyse :

Le maire, qui, il y a quelques années, présentait un projet de bureaux complètement irréaliste, semble n'avoir rien appris de ses erreurs.

Comme pour le précédent projet, il considère les mansonniens incapables de participer à l'élaboration d'un dossier de ce type et il maintient ses refus de propositions de dialogue. Nous ressentons une forme de mépris autocratique.

Jacques Myard se pose en bon gestionnaire alors qu'il augmente le taux des impôts locaux en tentant de reporter la responsabilité sur le gouvernement bien que la trésorerie de la commune soit surabondante.

Jacques Myard, qui affichait ouvertement des positions contre l'Euro, confond bonne gestion et faible taux d'endettement, tout en oubliant les héritages importants dont a bénéficié notre ville.

En fait, après une procédure conduite de manière expéditive, peu transparente et discutable sur le respect de l'équité, il vend un bien collectif dans des conditions douteuses pour les finances publiques : en l'occurrence, il veut vendre un grand terrain public à bon prix à un opérateur privé pour lui racheter à un prix élevé un parking dont l'avenir est loin d'être assuré.

Au conseil municipal, les conseillers municipaux n'ont pas eu accès à toutes les pièces du dossier.

Les explications fournies ont été sommaires sur des points importants : il a été à peine question des nuisances que vont subir les riverains du marché pendant près de deux années, ni de la survie de notre marché sans parking pendant presque deux ans de travaux.

Au total, on peut douter que le maire se conduise en homme politique responsable qui se sentirait en premier lieu comme serviteur de notre ville.

## Nos inquiétudes :



**Quel est l'engagement que le projet final comprendra bien un pôle santé, une résidence senior et quelques appartements pour du coliving senior ?** La délibération votée est purement immobilière, elle ne mentionne pas la finalité du projet.

*Quelle surprise d'entendre le maire annoncer à propos de l'ancien projet de bureaux que le permis de construire aurait été modifié pour le transformer en pôle de santé ! Alors qu'à l'époque il annonçait avoir déjà des acheteurs pour les bureaux !*



**Aucune mesure détaillée annoncée pour minimiser les nuisances aux riverains et maintenir l'activité du marché pendant les 2 ans de travaux sans parking.**



**L'indemnisation des commerçants victimes d'une baisse de fréquentation du marché durant deux années de travaux sera-t-elle supportée par la Ville ou bien par le promoteur ?**



**Quels seront les coûts pour la Ville pour l'aménagement et le nettoyage des espaces publics concernés par l'emprise nécessaire aux travaux ?**



**Comment se présente le budget prévisionnel d'exploitation du parking public ?** Le maire a déjà annoncé que la gratuité du stationnement serait limitée à 1 heure seulement les jours de marché au lieu de 1 h 30 aujourd'hui.